



PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2016

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h20)

ABSENT :

M. Pierre Gosselin

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 16-198** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu:
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2016

- 16-199** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre
2016.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 16-200** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de novembre au montant de **29 370.69\$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2016 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport du service de l'urbanisme, permis et certificat (novembre)

DODGE RAM 2001 /REEMPLACEMENT DU PARE-BRISE

- 16-201** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement;
QUE le Conseil municipal accepte la soumission de monsieur Gabriel Bouchard pour le remplacement du pare-brise du camion Dodge. Le travail se fera au garage municipal.
Coût : 372\$ taxes incluses

GROUPE ULTIMA/ ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS

- 16-202** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement
QUE le Conseil municipal accepte l'offre Du Groupe Ultima pour une assurance accident pour tous les pompiers et tous les premiers répondants.
Coût : 627\$ taxe incluse

MRC DE LA MITIS
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

16-203 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Soutien aux organismes communautaires locaux provenant du Fonds de développement des territoires.

Engagement de la MRC de La Mitis :

Volet 1 : La somme maximale de quatre mille dollars (4 000,00\$) annuellement pour aider à soutenir la réalisation de projets initiés par les organismes communautaires de son territoire.

Volet 2 : La somme maximale de mille dollars (1 000,00\$) annuellement pour aider à soutenir le fonctionnement de son comité de développement.

Volet 3 : la somme maximale de sept cents dollars (700,00\$) annuellement pour aider à soutenir le fonctionnement de son comité de jeunesse.

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h20.

6. MRC DE LA MITIS

M. Jean-Pierre Bélanger, maire présente un compte-rendu sur la dernière séance du Conseil des maires.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE #6

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale dépose la lettre de démission de madame Bibiane Gagnon, conseillère au siège #6. Cette démission est effective le 22 décembre 2015.

16-13 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la démission de madame Bibiane Gagnon au poste de conseillère municipale et de la remercier pour son temps et son implication au sein du conseil

municipal.

La vacance au siège est constatée à la présente séance.

La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, doit être comblée par une élection partielle selon l'article 335 de la LERM.

Suite à l'avis de vacance, la présidente d'élection, Mme Josette Bouillon mentionne que l'élection partielle aura lieu le dimanche 17 avril 2016. De plus amples informations seront données via le journal municipal, sur les deux tableaux d'affichage dans la municipalité. (Un tableau près de l'église et un au centre communautaire) et via le site Internet www.municipalite.saint-charles-garnier.qc.ca.

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité, de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire	:	Jean-Pierre Bélanger
Conseiller poste # 1	:	Alain Goulet
Conseiller poste # 2	:	Bruno Roy
Conseiller poste # 4	:	Rodrigue Ouellet
Conseillère poste # 5	:	Jeanne-Paule Beaulieu

9. DÉTERMINER UNE DATE POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE BUDGET 2017

16-204 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal adoptera, **le 22 décembre prochain à 19h00**, le budget de l'année 2017.

10. INDEXATION DES SALAIRES SELON L'IPC

16-205 Il est proposé par monsieur Alain Goulet appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement
QUE le Conseil autorise, pour l'année 2017, l'indexation des salaires selon le taux d'augmentation de l'indice du prix à la consommation de 0,6 pour les employés, fonctionnaire et élus ainsi que le tarif du frais de déplacement du technicien en eaux usées, tel que stipulé dans son contrat de travail.

11. GARAGE MUNICIPAL
Sans objet

12. DOSSIERS DES ÉLUS

Offre de service des constructions Jalbert et Pelletier / broyeur

16-206 Il est proposé par monsieur Alain Goulet, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le Conseil accepte l'offre de service des constructions Jalbert et Pelletier pour une pelle 225LC avec broyeur afin d'effectuer du broyage d'arbres et de brousses nuisibles à la circulation, au rang 9 Est. **Coût : 145\$/heure**

13. VARIA

1. MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS / ÉQUIPEMENT INCENDIE

16-207 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le Conseil autorise la directrice générale, après négociation avec la municipalité Des Hauteurs, à effectuer un paiement pour l'achat d'équipement incendie.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Communiquer avec Hydro-Québec pour aviser :
QUE des fils électriques sont coincés dans les arbres, au rang 9 Est.
QU'un arbre est rongé par des castors et pourrait tomber sur les fils électriques situé au rang 7 Ouest, près de la rivière Mistigouèche.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-208 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu de lever la séance à 19h40.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.